



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

BTS

Question écrite n° 72389

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la nécessité de renforcer la formation aux métiers maritimes. Le pacte pour l'avenir de la Bretagne évoque la nécessité d'une formation professionnelle forte. Dans cette perspective, il aimerait savoir s'il est envisagé, en coopération avec le ministère de l'éducation nationale, de faire figurer un BTS « pont, machine et hôtelier » au lycée professionnel maritime du Guilvinec afin que la région puisse continuer à former les marins de demain.

Texte de la réponse

La question du renforcement de la formation aux métiers de la mer retient toute l'attention du Gouvernement. Ainsi pour répondre à l'évolution des technologies, au développement d'activités nouvelles en mer et à l'émergence de nouveaux métiers, en créant les brevets de technicien supérieur maritime (BTSM), il a souhaité privilégier, dans un premier temps, la formation de techniciens supérieurs opérationnels dans les domaines de la pêche et la gestion de l'environnement marin ou de la maintenance des systèmes électro-navals. La région Bretagne a bénéficié de ce renforcement de l'offre de formation. En effet, la Bretagne accueille 4 des 12 lycées professionnels maritimes sous tutelle du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la moitié des six classes qui composent le dispositif de BTSM. Une évaluation sera effectuée à l'issue du cursus de formation engagé en 2014, notamment au regard des emplois proposés aux titulaires du BTSM et de la poursuite par certains d'entre eux, de leurs études. C'est sur cette base, et en concertation avec le Conseil régional de Bretagne chargé d'arrêter la carte régionale des formations professionnelles initiales, que pourront être envisagés le développement de ce type de classe d'enseignement et leur élargissement éventuel à d'autres disciplines. L'importance accordée à la nécessité d'une formation professionnelle forte se concrétise également dans la politique assignée à la direction des affaires maritimes qui fait de l'enseignement, en matière budgétaire dans un contexte contraint, une de ses priorités. À ce titre le lycée du GUILVINEC, comme l'ensemble des lycées professionnels maritimes qui relèvent de sa tutelle, fait donc l'objet d'un suivi attentif et d'une allocation budgétaire la plus en adéquation possible avec les besoins de face à face pédagogique et de vie scolaire en faveur des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72389

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 146

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4376